



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 07/2016

Financement du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de Glace de Malley – CIGM Reconduction de la participation de notre commune pour les années 2016 – 2021 (actuelle législature)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 29 août 2016 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. A. Roth, Président
M. D. Bérard, Secrétaire
M. Ch. Marrel
M. M. Markides

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
Mme C. Schiesser

Excusé : M. Ph. Michelet

Services techniques : M. D. Gamboni

Commission des Finances : M. J-P Bolay, Président
M. J-Cl. Favre
Mme Ch. Touati- de- Jonge

Excusés : Mme Ch. Juillerat
M. M. Henchoz

Commission technique : M. J.-M. Mayor
Mme C. Aubert

Absent : M. Ch. Guérin

Préambule

Comme mentionné dans le préavis 07/2016, le Conseil communal de Belmont a déjà accepté par deux fois, au printemps 2007 et en automne 2011, le principe de financement solidaire des charges annuelles de fonctionnement du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM).

Cela fait donc depuis presque 10 ans déjà que Belmont participe chaque année à hauteur d'un montant oscillant entre CHF 18'000.- et CHF 33'600.- (exception faite de l'année 2013, où le montant de notre participation a été limitée volontairement CHF 10'000.- par les autorités communales).

La très grande majorité des communes membres de Lausanne Région participent également au financement de ce déficit d'exploitation.

Présentation du préavis

La décision prise par le Conseil communal en 2011 étant limitée à une durée correspondant à une législature, M. le Syndic G. Muheim nous a présenté ce nouveau préavis en vue d'obtenir du Conseil communal une nouvelle autorisation de participation pour la législature 2016-2021.

La Commission des finances a également pu prendre connaissance de la documentation accompagnant le préavis, dont en particulier le rapport de gestion du Conseil d'administration du CIGM pour l'exercice 2015-2016 et les comptes de ce même exercice 2015-2016.

Aspects financiers

Malgré une bonne gestion du Centre, nous nous trouvons ici dans un cas d'exploitation structurellement déficitaire, ce qui a été confirmé par les résultats financiers de ces dernières années.

Ce déficit d'exploitation d'environ CHF 2'250'000 --pour l'exercice 2015/16 est essentiellement couvert par les contributions des trois communes de base, à savoir Lausanne, Prilly et Renens.

Reste à la charge des autres communes participantes un montant à couvrir de l'ordre de CHF 463'000.--, dont CHF 17'872.-- à la charge de notre commune.

Les déficits de ces dernières années sont demeurés stables, voire légèrement décroissants. En conséquence, notre participation annuelle devrait se situer, comme mentionné dans le préavis, en dessous d'un maximum de CHF 20'000.--

A noter également que notre Commune a chaque année la possibilité de réduire sa participation si elle le juge nécessaire, comme elle l'a fait en 2013.

Commentaire de la Commission des finances

Il faut préciser par ailleurs que le Conseil communal a déjà accepté l'année dernière, à travers le préavis 6/2015, une participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley, qui entrera en vigueur en deux temps, lors des mises en service de la nouvelle patinoire, puis de la nouvelle piscine.

La Commune participera alors au déficit d'exploitation non plus sur une base volontaire, mais sur la base d'une convention d'actionnaires signée avec les autres communes participantes.

Le présent préavis ne couvre donc que la période intermédiaire, qui devrait aller de 2016 à 2019, année prévue de mise en service de la nouvelle patinoire.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 07/2016** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay
Président

Christine Juillerat

Charlotte Touati-de-Jonge

Michel Henchoz

Jean-Claude Favre
Rapporteur

Fait à Belmont, le 21 septembre 2016